

	Exigences qualité applicables aux prestataires externes <i>Quality requirements for external providers</i>	Référence document : PRP007		
		Indice Issue	6	Page : 1/13
Export classification	Non applicable / Not applicable			

SOMMAIRE	SOMMAIRE
1) OBJET 2) DOMAINE D'APPLICATION 3) MISE EN ŒUVRE 4) RESPONSABILITE DE LA DIRECTION 5) SYSTEME QUALITE 6) REVUE DE CONTRAT 7) MAITRISE DES DOCUMENTS 8) ACHATS 9) PRODUITS FOURNIS AUX FONDERIES 10) IDENTIFICATION ET TRACABILITE 11) MAÎTRISE DES PROCESSUS DE FABRICATION 12) MAITRISE DES CHANGEMENTS 13) CONTRÔLE ET ESSAIS 14) MAITRISE DES EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE, DE MESURE ET D'ESSAIS 15) ETAT DE CONTRÔLES ET ESSAIS 16) MAÎTRISE DU PRODUIT NON CONFORME 17) ACTIONS CORRECTIVES 18) AUDITS 19) MANUTENTION, STOCKAGE, CONDITIONNEMENT, PRESERVATION ET LIVRAISON 19.1) Manutention, stockage et préservation 19.2) Documents de livraison 19.3) Exigences supplémentaires 19.4) Maîtrise des enregistrements 19.5) Retard de livraison 20) PROTECTION DES INFORMATIONS	1) PURPOSE 2) SCOPE 3) REFERENCE DOCUMENTS 4) MANAGEMENT RESPONSABILITY 5) QUALITY SYSTEM 6) CONTRACT REVIEW 7) DOCUMENTATION MANAGEMENT 8) PURCHASE 9) FURNITURE PROVIDED BY FOUNDRIES 10) IDENTIFICATION AND TRACEABILITY 11) MANUFACTURING PROCESSES MANAGEMENT 12) CHANGE MANAGEMENT 13) TEST AND INSPECTION 14) INSPECTION, MEASUREMENT AND TESTING EQUIPMENTS MANAGEMENT 15) TEST AND INSPECTION STATUS 16) NON-CONFORMING PRODUCT MANAGEMENT 17) CORRECTIVE ACTIONS 18) AUDITS 19) HANDLING, STORAGE, PACKAGING, PRESERVATION AND DELIVERY 19.1) Handling, storage and preservation 19.2) Delivery documentation 19.3) Additional requirements 19.4) Records management 19.5) Late delivery 20) DATA PROTECTION

Mise en application le 10/06/2026	Rédacteur <i>Redactor</i> I. Joantauzy	Approbation <i>Approval</i> Q. Bovis

	Exigences qualité applicables aux prestataires externes <i>Quality requirements for external providers</i>	Référence document : PRP007		
		Indice Issue	6	Page : 2/13
Export classification	Non applicable / Not applicable			

1) OBJET

Cette procédure définit les exigences qualité applicables aux prestataires externes **des fonderies d'Arudy et Toulouse** du Groupe Nexteam.

2) DOMAINE D'APPLICATION

Elle constitue une obligation contractuelle pour chaque commande et contrat.

Des exigences particulières, complémentaires à cette procédure, peuvent être indiquées sur les documents d'achat. Ceux-ci peuvent prendre en considération les notions de commande fermée (commande ponctuelle) et commande ouverte.

Par l'acceptation de la commande, le prestataire externe s'engage à respecter les clauses définies dans ce document.

3) MISE EN ŒUVRE

La diffusion de ce document sur le site Internet du Groupe Nexteam est de la responsabilité de Nexteam Arudy Foundry.

Il est ensuite de la Responsabilité du Prestataire externe de vérifier régulièrement la mise à jour du site pour mettre en oeuvre la dernière version disponible.

Les prestataires externes doivent exercer la maîtrise appropriée de leurs prestataires externes directs ou de rang inférieur, afin de s'assurer que les exigences sont satisfaites.

4) RESPONSABILITE DE LA DIRECTION

Le prestataire externe doit informer **les fonderies** de toute évolution importante au sein de son organisation (changement de propriétaire, de site, d'une personne clé de l'organisation...).

Lorsque qu'il a connaissance d'une obsolescence sur les produits nécessaires au bon déroulement de la commande, le prestataire externe doit immédiatement prévenir le service

1) PURPOSE

This procedure defines the quality requirements applicable to external providers of **Arudy and Toulouse Foundries** of Nexteam Group.

2) SCOPE

It is a contractual obligation for each order and contract.

Specific requirements, additional to this procedure, can be indicated in the purchase documentation. They can include notions of closed orders (punctual order) and open orders.

By accepting the order, the external provider commits to respecting the clauses defined in this document.

3) IMPLEMENTATION

The diffusion of this document on the website of Nexteam Group is under the responsibility of Nexteam Arudy Foundry.

The external provider is responsible for checking periodically the update of the website to implement the latest available version.

External providers shall exercise appropriate control over their direct or lower-tier external providers to ensure that requirements are met.

4) MANAGEMENT RESPONSIBILITY

The external provider commits to informing **Foundries** of each important change in its organization (owner changer, site, key person of the organization...).

When he finds out an obsolescence on the necessary products for a good proceedings of the order, the external provider shall immediately warn the purchasing department issuing the order

	Exigences qualité applicables aux prestataires externes <i>Quality requirements for external providers</i>	Référence document : PRP007		
		Indice Issue	6	Page : 3/13
Export classification	Non applicable / Not applicable			

achat de l'usine émettrice de la commande afin de définir le plan d'action adéquat en collaboration avec les services concernés.

Le prestataire externe s'engage à mettre en œuvre toute les actions nécessaires pour assurer la conformité du produit ou service livré notamment en sensibilisant à l'importance d'un comportement éthique et à la lutte contre la contrefaçon toujours avec l'objectif d'assurer la sécurité du produit final.

Le prestataire externe doit planifier, mettre en œuvre et contrôler les processus de prévention des pièces contrefaites conformément à la norme AS6174. Le fournisseur doit s'assurer que le processus de prévention des pièces contrefaites inclut un mécanisme de signalement des pièces contrefaites au représentant des achats et/ou qualité de Nexteam dans les 3 jours ouvrables suivant leur confirmation.

5) SYSTEME QUALITE

Le prestataire externe doit mettre en œuvre les moyens adaptés aux produits concernés par la commande afin d'assurer à Nexteam que le produit livré sera conforme aux exigences contractuelles (y inclus lors des transferts d'activité).

Le prestataire externe a obligation vis-à-vis de Nexteam de livrer des produits conformes aux exigences techniques et aux clauses stipulées sur la commande, dans le périmètre défini à la qualification si exigée, et dans les délais convenus à la commande.

Le prestataire externe doit permettre aux représentants de Nexteam l'accès à ses installations et à ses documents et mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour mener les actions de surveillance. Indépendamment de la surveillance de Nexteam, le prestataire externe est également susceptible d'être soumis à la surveillance des services officiels militaires et civils ainsi que des clients de Nexteam en fonction de la nature des produits ou prestations commandées. Le prestataire externe et Nexteam

to define the appropriate action plan in collaboration with the involved departments.

The external provider commits to implementing all the necessary actions to ensure the conformity of the product or service delivered especially by raising awareness on the importance of an ethic behavior and fighting against counterfeit parts, keeping the objective of ensuring the final product safety.

The external provider shall plan, implement, and control counterfeit part prevention processes in accordance with AS6174. The supplier shall ensure that the counterfeit part prevention process includes a mechanism for reporting counterfeit parts to the Nexteam's purchasing and/or quality representative within 3 working days of it being confirmed.

5) QUALITY SYSTEM

The external provider shall implement all the means adapted to the product involved in the order to ensure Nexteam that the delivered product will be conforming to the contractual requirements (including in case of work transfer).

The external provider has obligation regarding Nexteam to deliver products conforming to the technical requirements and the clauses stipulated in the order, within the scope defined at the qualification if required, and within the delays agreed in the order.

The external provider shall permit the Nexteam representatives to access its facilities and its documentation, and provide all the means necessary to the surveillance actions. Independantly of the Nexteam surveillance, the external provider can also be subject to official civilian and military authorities surveillance, as well as Nexteam's customers, depending on the type of product or service ordered. The supplier and the organization to deal with any restrictions to right of access to the supplier's facility.

	Exigences qualité applicables aux prestataires externes <i>Quality requirements for external providers</i>	Référence document : PRP007		
		Indice Issue	6	Page : 4/13
Export classification	Non applicable / Not applicable			

doivent gérer toute restriction au droit d'accès aux installations du fournisseur.

Les prestataires externes de 1^{er} ou de 2^{ème} degré de procédés spéciaux intervenant sur des produits aéronautiques pour lesquels cette exigence est applicable devront avoir la certification EN9100 et l'accréditation Nadcap du procédé correspondant (traitements thermiques, ressuage, radiographie, soudure et processus chimiques).

La certification du SMQ des prestataires externes (ISO9001, EN9100, EN9120, ISO17025) doit être définie par le type d'organisation et être conforme aux exigences du client et de l'AS13100, le cas échéant. Nexteam s'assurera initialement de l'existence de la certification et par la suite de son maintien.

De plus, le prestataire externe est encouragé à mettre en œuvre une politique de santé, sécurité et environnement.

6) REVUE DE CONTRAT

Le prestataire externe a l'entière responsabilité de la qualité de la fourniture livrée aux fonderies, il doit donc :

- faire l'inventaire des moyens à mettre en place et vérifier l'aptitude de ces moyens à répondre à nos exigences exprimées dans la commande,
- fournir un planning projet si demandé à la commande
- réclamer à l'interlocuteur au sein des fonderies, chargé de suivre l'affaire et la fourniture, les éclaircissements nécessaires à la compréhension et à la portée de ces exigences,
- avertir les fonderies, avant acceptation de la commande, en cas d'impossibilité de satisfaire certaines exigences.
- si demandé par le service Achats des fonderies, un accusé de réception de commande devra être fourni.

The external providers of 1st or 2nd degree of special processes intervening on product for aeronautics, for which the requirement is applicable, shall maintain EN9100 and Nadcap accreditation for the corresponding process (heat treatment, penetrant testing, x-ray, welding and chemical processes).

The certification of the QMS of external providers (ISO9001, EN9100, EN9120, ISO17025) must be defined by the type of organization and comply with the requirements of the customer and AS13100, if applicable. Nexteam will initially ensure the existence of the certification and subsequently its maintenance.

In addition, the external provider is recommended to implement health and safety policy.

6) CONTRACT REVIEW

The external provider is completely responsible of the quality of the furniture delivered to foundries, so it shall :

- identify all the means to implement and check their capability to comply to the requirements stipulated in the order
- supply a project schedule if required in the order
- claim to the foundries interlocutor, responsible for this affair management and the furniture, the clarification necessary to the understanding and the scope of the requirements.
- Warn foundries, before acceptance of the order, in case of impossibility to satisfy any requirement.
- If required by the purchasing department of foundries, an acknowledgment of receipt of the order shall be provided.

	Exigences qualité applicables aux prestataires externes <i>Quality requirements for external providers</i>	Référence document : PRP007		
		Indice Issue	6	Page : 5/13
Export classification	Non applicable / Not applicable			

7) MAÎTRISE DES DOCUMENTS

Le prestataire externe doit s'assurer qu'il est en possession de tous les documents nécessaires (plans, fiche d'essais, cahier des charges...) à la prestation et qu'ils sont à l'édition en vigueur. Dans le cas contraire, il doit avertir le service émetteur pour demander leur mise à jour.

Le prestataire externe doit se procurer les documents qui n'émanent pas **des fonderies** nécessaires à la réalisation de la commande, directement auprès des organismes émetteurs de ces documents.

8) ACHATS

Le prestataire externe doit prévenir tout risque de contrefaçon : copie non autorisée, pièce de substitution, ou une pièce modifiée par exemple (pièce, composant) sciemment présenté comme étant une pièce spécifiée d'origine provenant d'un fabricant concepteur ou autorisé (exemple, fausse identification de marquage ou étiquetage, classe inexacte, faux numéro de série, documentation ou caractéristique de performance falsifiée).

Le prestataire externe reste responsable de la maîtrise qualité de ses achats.

9) PRODUITS FOURNIS **AUX FONDERIES**

Les fonderies se réserve le droit de remettre au prestataire externe tout ou partie des approvisionnements nécessaires à la réalisation de la commande.

Ces approvisionnements restent la propriété des **fonderies**, aussi le prestataire externe s'engage à utiliser ces approvisionnements uniquement pour la réalisation de la commande et s'interdit de les utiliser pour d'autres applications que celles qui ont été prévues. Il devra informer le service Achats en cas d'usure ou détérioration.

7) DOCUMENTATION MANAGEMENT

The external provider shall ensure that it has all the documentation (drawings, test sheets, specifications...) necessary to the service and at the applicable revision. If it is not the case, it shall warn the department issuing these documents and ask for an update.

The external provider shall get all the documentation not coming from **foundries** necessary to the service, directly from the issuing organizations.

8) PURCHASE

The external provider shall prevent all counterfeiting risks: unauthorized copies, substitution parts, or modified parts for example (part, component) deliberately introduced as an original manufactured part coming from an authorized manufacturer or designer (for example, fake marking or labelling identification, false class, fake serial number, counterfeited documentation or performance feature).

The external provider remains responsible for its purchase management.

9) FURNITURES PROVIDED BY **FOUNDRIES**

Foundries can provide to the external provider all or part of the supplies necessary to the service.

These supplies remains the property of **foundries**, so the external provider commits to using these supplies only to the service achievement and refrains from using them for other applications than the predicted ones. It shall inform the purchasing department in case of wear.

	Exigences qualité applicables aux prestataires externes <i>Quality requirements for external providers</i>	Référence document : PRP007		
		Indice Issue	6	Page : 6/13
Export classification	Non applicable / Not applicable			

La conformité du produit final (outillages, documents de fabrication, moyens de contrôle...) reste sous la responsabilité du prestataire.

10) IDENTIFICATION ET TRAÇABILITE

Le prestataire externe doit mettre en place un système assurant la traçabilité du matériel comprenant quelque soit le cas :

- Une identification par marquage des produits et de leur conditionnement conformément au cahier des charges si requis,
- Un enregistrement permettant d'avoir une corrélation permanente entre les éléments fabriqués et les documents applicables, conformément au cahier des charges si requis.

Dans le cas de la fourniture de matériel quelqu'il soit, le prestataire externe devra fournir le certificat de conformité d'origine du matériel émis par l'élaborateur ou le fournisseur d'origine.

Les résultats des tests de matière et de procédés spéciaux doivent refléter toutes les exigences du plan et/ou de la spécification et respecter les limites du plan et/ou de la spécification. Une preuve documentée de cette conformité, incluant la liste de chaque élément du matériau ou résultat de test dans le rapport de test applicable. Le rapport de test applicable doit être signé par une personne compétente du laboratoire de test, confirmant clairement lequel des points suivants est correct :

- Tous les tests et inspections ont été effectués et les résultats répondent aux exigences du plan et/ou de la spécification, ou
- Tous les tests et inspections ont été effectués et les résultats répondent à toutes les exigences du plan et/ou de la spécification, sauf, ce qui ne répond pas aux exigences, ou
- Tous les tests et inspections ont été effectués et les résultats répondent à toutes les exigences du plan et/ou de la spécification, sauf les tests qui n'ont pas été effectués conformément aux exigences du dessin et/ou de la spécification.

The conformity of the final product (tooling, manufacturing documentation, control means...) remains under the external provider.

10) IDENTIFICATION AND TRACEABILITY

External provider shall implement a system ensuring the traceability of the material including in all cases :

- An identification by marking on the product and its packaging, compliant with specification if required
- Records permitting a permanent correlation between the manufactured elements and the applicable documents, compliant with specification if required

In case of material furniture, whatever it is, external provider shall supply the original certificate of conformity of the material issued by the producer or the original supplier.

Material and Special Process Test results shall reflect all requirements of the drawing and/or specification and conform to drawing and/or specification limits. Documented evidence of this conformity including listing of each material element or test result in the applicable test report. The applicable test report shall be signed by a cognizant test laboratory person, clearly confirming which of the following is correct:

- All tests and inspections have been performed and results meet the drawing and/or specification requirements, or
- All tests and inspections have been performed and the results meet all the drawing and/or specification requirements, except, which does not meet requirements, or
- All tests and inspections have been performed and the results meet all drawing and/or specification requirements, except test(s), which was not performed in accordance with the drawing and/or specification requirements.

	Exigences qualité applicables aux prestataires externes <i>Quality requirements for external providers</i>	Référence document : PRP007		
		Indice Issue	6	Page : 7/13
Export classification	Non applicable / Not applicable			

Lorsque des moyens d'autorisation d'acceptation (AAM) des produits sont utilisés (par exemple, tampons, signatures électroniques, mots de passe), le fournisseur externe doit mettre en place des contrôles pour les supports appropriés afin de :

- Éviter tout usage abusif.
- Établir la traçabilité à l'utilisateur autorisé.
- Éviter la duplication.
- S'aligner sur les responsabilités et les autorités définies dans le système qualité.
- Maintenir une bonne condition et lisibilité.

11) MAÎTRISE DES PROCESSUS DE FABRICATION

Toute évolution concernant une modification du dossier de réalisation doit faire l'objet d'une acceptation de la part des services Process et Qualité de l'usine concernée.

Les procédés spéciaux mis en œuvre doivent être identifiés et, à défaut d'accréditation Nadcap, qualifiés par le service Qualité de l'usine concernée.

Les opérations de contrôles non destructifs doivent être conduites par du personnel qualifié (EN4179 ou NAS410) pour les pièces aéronautiques ou défense, ou conditions définies en accord avec le service Qualité de l'usine concernée.

L'utilisation de techniques statistiques pour la maîtrise des procédés est encouragée.

12) MAÎTRISE DES CHANGEMENTS

Le fournisseur doit informer l'organisation de tout changement significatif dans le système de gestion de la qualité ou dans les opérations commerciales.

Le fournisseur doit se conformer aux exigences spécifiques de Nexteam en matière de contrôle du transfert de travail.

When product Acceptance Authority Media (AAM) are used (e.g., stamps, electronic signatures, passwords), the external provider shall establish controls for the media appropriate to:

- Avoid misuse.
- Establish traceability to the authorized user.
- Avoid duplication.
- Align to responsibilities and authorities defined within the quality system.
- Maintain good condition and legibility

11) MANUFACTURING PROCESSES MANAGEMENT

All modifications of manufacturing process shall be accepted by Process or Quality department of the involved factory.

Special processes carried out shall be identified and, if no Nadcap accreditation is held, qualified by Quality department of the involved factory.

Non Destructive Testing operations shall be carried out by qualified personnel (EN4179 or NAS410) for aeronautics or defense parts, or defined conditions in accordance with the Quality department of the involved factory.

The use of statistical process control for management of processes is recommended.

12) CHANGE MANAGEMENT

The supplier shall inform the organization of any significant changes in the quality management system or in business operations.

The supplier shall comply with Nexteam's specific work transfer control requirements.

	Exigences qualité applicables aux prestataires externes <i>Quality requirements for external providers</i>	Référence document : PRP007		
		Indice Issue	6	Page : 8/13
Export classification	Non applicable / Not applicable			

13) CONTROLE ET ESSAIS

Le prestataire externe doit mettre en œuvre tous les contrôles et essais nécessaires pour garantir la conformité du produit livré.

14) MAÎTRISE DES EQUIPEMENTS DE CÔNTRÔLE, DE MESURE ET D'ESSAIS

Tous les équipements de contrôle, de mesure et d'essais susceptibles d'affecter la qualité du produit doivent être identifiés et vérifiés avant leur mise en œuvre et périodiquement.

15) ETAT DES CONTRÔLES ET ESSAIS

Le prestataire externe doit gérer les marques de contrôle de son personnel.

16) MAÎTRISE DU PRODUIT NON CONFORME

Les produits non conformes détectés par les fonderies font l'objet d'une Fiche d'anomalie décrivant la non conformité (ou Rapport de Contrôle de Fourniture Extérieure ou RCFE), d'un retour chez le prestataire externe du produit défectueux selon les cas. Le prestataire doit à réception du RCFE déterminer les causes racines et proposer des actions correctives. L'efficacité des actions correctives sera ensuite évaluée par le service Qualité des 2 sites. Les coûts éventuels seront affectés par le service Achats de l'usine concernée.

Les non conformités constatées par le prestataire externe pourront dans un cadre exceptionnel faire l'objet d'une demande d'accord préalable auprès du service Achats en accord avec le service Qualité de l'usine concernée.

17) ACTIONS CORRECTIVES

13) TEST AND INSPECTION

External provider shall implement all the necessary tests and inspections to guarantee the conformity of the delivered product.

14) INSPECTION, MEASUREMENT AND TESTING EQUIPMENTS MANAGEMENT

All inspection, measurement and testing equipments which can affect the product quality shall be identified and inspected before their implementation and then periodically.

15) TESTS AND INSPECTIONS STATUS

External provider shall manage all the inspection stamps of its personnel.

16) NON CONFORMING PRODUCT MANAGEMENT

Non conforming product detected by foundries are subject to a Non conformance report describing the non conformance (or Inspection report of external furniture or RCFE), and to a reshipment of the defective product depending on the case. Upon receipt of the RCFE, the external provider shall determine the root causes and propose corrective actions. The effectiveness of the corrective actions implemented will be evaluated by the Quality department of the 2 sites. The potential costs will be affected by Purchasing department of the involved factory. Non conformances spotted by the external provider could be, in specific cases, subject to a preliminary acceptance request to the Purchase department, in accordance with the Quality department, of the involved factory.

	Exigences qualité applicables aux prestataires externes <i>Quality requirements for external providers</i>	Référence document : PRP007		
		Indice Issue	6	Page : 9/13
Export classification	Non applicable / Not applicable			

Le prestataire externe s'engage à mettre en place des actions correctives dans les délais définis en accord avec **l'usine concernée** dans le cas de non conformités détectées (qualité ou délai).

18) AUDITS

Des audits périodiques pourront être réalisés chez les prestataires externes selon le plan d'audit **des fonderies**.

Les rapports d'audits seront envoyés au prestataires externes concernés. En cas de non-conformités, le prestataire externe s'engage à mettre en place le plan d'actions dans les délais définis en accord avec **les fonderies**.

19) MANUTENTION, STOCKAGE, CONDITIONNEMENT, PRESERVATION ET LIVRAISON

19.1. Manutention, stockage, préservation

Le prestataire externe doit prendre les dispositions pour assurer la protection de la qualité du produit durant toutes les opérations, y compris celles de transport et de livraison à l'adresse spécifiée.

Le prestataire externe doit se conformer aux exigences de la norme 9146 pour les programmes de prévention des corps étrangers (FOD) et pour la prévention, la détection et l'élimination sûre des corps étrangers et des contaminations pouvant être piégés dans des zones de la pièce tels que, les ouvertures, les lumières, les conduits et les recoins mais sans s'y limiter.

Le prestataire externe doit planifier, mettre en œuvre et contrôler les processus de prévention des pièces contrefaites, le cas échéant. Il doit s'assurer que le processus de prévention des pièces contrefaites comprend un mécanisme permettant de signaler les pièces contrefaites au représentant des achats **et/ou qualité** de Nexteam Arudy **ou Toulouse** Foundry dans les 3

17) CORRECTIVE ACTIONS

In case of detected non conformances (quality or delays), external provider commits to implementing corrective actions within the defined delays in accordance with **involved factory**.

18)AUDITS

Periodic audits may be conducted at external external providers in accordance with the **foundries** audit plan.

Audit reports will be sent to the relevant external external providers. In the event of non-compliance, the external service provider undertakes to implement the action plan within the timeframes agreed upon with the **foundries**.

19) HANDLING, STORAGE, PACKAGING, PRESERVATION AND DELIVERY

19.1. Handling, storage, preservation

External provider shall get organized to ensure protection of product quality during all operations, including transport and delivery to the specified location.

The supplier shall comply with the requirements of 9146 for FOD Prevention Programs for the prevention, detection and safe removal of foreign objects and contamination being trapped in such features as, but not limited to, apertures, orifices, sharp bends, and corners.

The supplier shall plan, implement, and control counterfeit part prevention processes, as applicable. The supplier shall ensure that the counterfeit part prevention process includes a mechanism for reporting counterfeit parts to Nexteam Arudy **or Toulouse** Foundry's

	Exigences qualité applicables aux prestataires externes <i>Quality requirements for external providers</i>	Référence document : PRP007		
		Indice Issue	6	Page : 10/13
Export classification	Non applicable / Not applicable			

jours ouvrables suivant leur confirmation.

19.2 Documents de livraison

Tout produit devra être livré avec un bordereau de livraison valant pour déclaration de conformité sauf si une déclaration particulière est demandée à la commande ou dans le cahier des charges (telles que les opérations spécifiques d'usinages, procédés spéciaux...).

19.3 Exigences supplémentaires

Les prestataires externes autorisés par le service Achats et le service Qualité, réalisant les opérations appelées en Fiche de Déroulé Opérateur ou FDO (sciage, ébarbage, de sablage, de réparation par soudure...) pourront attester de la conformité de la prestation par signature des FDO.

Dans le cas des prestations d'usinage, de perçage des locatings ou de procédés spéciaux, la déclaration de conformité est obligatoire en plus du remplissage de la Fiche de Déroulé Opérateur (FDO).

19.4 Maîtrise des enregistrements

Les enregistrements relatifs aux fournitures ou prestations réalisées pour les usines, doivent être archivés de telle façon qu'ils restent disponibles, lisibles et identifiables.

Si le prestataire externe est qualifié par le client de Nexteam et qu'il est en diffusion des spécifications par le client alors le prestataire externe doit appliquer directement les exigences d'enregistrement du client.

Si le prestataire externe n'est pas en diffusion des spécifications par le client alors le prestataire externe doit :

- archiver au moins 10 ans les enregistrements relatif au SMQ
- archiver au moins 10 ans ⁽¹⁾ les

purchasing and/or quality representative within 3 working days of it being confirmed.

19.2 Delivery documentation

All products shall be delivered with a delivery note which is considered as conformity declaration except if a specific declaration is required in the order or in the specification (as specific machining operations, special processes...).

19.3 Additional requirements

External providers, authorized by Purchasing and Quality departments, carrying the operations included in the router or "Fiche de Déroulé Opérateur (FDO)" in French, (sawing, fettling, sand blasting, salvage welding...) can attest conformity of the operation by signing the routers (FDO).

For machining, drilling of locating, or special process services, a declaration of conformity is mandatory in addition to filling the "Fiche de Déroulé Opérateur" (FDO).

19.4 Records management

Records related to furnitures or services for the factories, shall be archived in order to stay available, readable and identifiable.

If the external provider is qualified by Nexteam's customer and is receiving specifications from the customer, then the external provider shall directly apply the client's requirements for recording.

If the external provider is not receiving specifications from the customer, then the external service provider shall assure:

	Exigences qualité applicables aux prestataires externes <i>Quality requirements for external providers</i>	Référence document : PRP007		
		Indice Issue	6	Page : 11/13
Export classification	Non applicable / Not applicable			

enregistrements liés au produit et demander l'autorisation à Nexteam avant toute destruction

Note 1 : Cet archivage peut couvrir la durée de vie du programme.

Tous les enregistrements concernant la qualité doivent être tenus à disposition de Nexteam. Nexteam peut être amené à demander au prestataire externe un dossier de traçabilité concernant des pièces ou produits dans le cadre d'une enquête. Dans ce cas, le prestataire externe devra fournir les informations demandées sous 24 heures. De plus, Nexteam pourra réaliser des tests de récupération de ces données.

19.5 Retard de livraison

En cas de retard de livraison récurrent, le prestataire externe devra en collaboration avec le service Achats déterminer la cause racine et mettre en place les actions afin de rétablir les livraisons dans les délais.

20) PROTECTION DES INFORMATIONS

Le prestataire externe a un devoir de réserve, il ne doit pas divulguer à des tiers des informations pouvant être la propriété des foundries ou de ses clients. De plus, les foundries peut exiger la signature d'un engagement de confidentialité (NDA).

a) the records related to the QMS shall be retained for at least 10 years

b) the records related to the product shall be retained for at least 10 years ⁽⁴⁾ and the external provider shall request authorization from Nexteam before any destruction

Note 1: This archiving may cover the duration of the program.

All records related to Quality have to be made available to Nexteam.

Nexteam may request from the external provider traceability file for parts or products as part of an investigation. In this case, the external provider must provide the requested information within 24 hours. Moreover, Nexteam could be performed recovery test.

19.5 Late delivery

In case of recurring delivery delays, the external provider shall, in collaboration with the Purchasing department, determine the root cause and implement actions in order to restore on-time deliveries.

20) INFORMATION PROTECTION

External provider has a duty of confidentiality, it shall not reveal to third party information that could be foundries or its customers property. In addition, foundries can require signature of a Non disclosure agreement (NDA).

Indice <i>Revision</i>	Objet de la modification <i>Alteration topic</i>
SI	Création du document par F. Domecq-Orteig le 04/04/2017.
1	Mise à jour du document par F. Domecq-Orteig le 10/10/2017 : - Mise à jour de la numérotation - §3 Introduction de la diffusion via le site internet - §4 Modification de la formulation et ajout du paragraphe sur le comportement éthique - §7 : Ajout de l'exigence de prévenir le service émetteur - §8 : Modification de la formulation - §9 : Modification des responsabilités - §15 : Précision des responsabilités - §17.3 : Modification de la formulation - §17.4 : Ajout du paragraphe sur la maîtrise des enregistrements
2	Mise à jour du document par F. Domecq-Orteig le 15/12/2022 : - Le Pôle Fonderie Ventana devient la Division Foundry de Nexteam - Mise à jour logo et trame - Para. 10 : Ajout de l'exigence de la fourniture du certificat d'origine. - Para. 15 : Reformulation - Para. 17.3 : Clarification du mot FDO / Fiche de Déroulé Opératoire + ajout validation Qualité
3	Mise à jour du document par I. JOANTAUZY le 25/03/2025 : - §15 : Ajout précision remplissage RCFE - §17 : Création du paragraphe audits et renumérotation des paragraphes suivants - §18.5 : Création du paragraphe retard de livraison
4	Mise à jour du document par S. Rodriguez/I. Joantauzy le 15/05/2025 en accord avec AS13100 §8.4.2.1 : -§19.1, ajout du cas des FOD et des pièces contrefaites -§5, ajout de la gestion des restriction des droits d'accès -§5, ajout du cas des transferts de charge -§12, ajout du chapitre 12 Maitrise des changements et renumérotation des chapitres suivants
5	Mise à jour du document par I. Joantauzy le 06/06/2025 suite à l'écart REC-25-1043 de l'audit Rolls-Royce : -§19.3, les déclarations de conformité sont obligatoires dans certains cas.

Indice <i>Revision</i>	Objet de la modification <i>Alteration topic</i>
6	Modification du document par S . Rodriguez le 21/04/26 : -§3, ajout de l'exigence de cascader les exigences aux fournisseurs de rang inférieur -§4, ajout de la lutte contre le contrefaçon selon l'AS6174 -§5, ajout de l'exigence de certification du SMQ -§9.1, exigences FOD reformulées en faisant référence à l'AS/EN9146 -§10, ajout de la maitrise des AAM -§10, ajout des exigences en matière de résultats sur les rapports d'essai de matière ou de procédés spéciaux -§19.4, reformulation des exigences d'achivage Modification du document par I.Renard-Joantauzy le 09/06/2026 suite à audit de récupération archives chez un sous-traitant : -§1, Précision des noms des fonderies -§19.1, Précision des noms des fonderies et ajout de la qualité dans les services qu'il est possible de contacter -§19.4, ajout du délai de réponse lors d'une demande de dossier pièce ou produit -Transformation de « division Foundry » par « fonderies »